



**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable  
de VIC FEZENSAC**

**26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
Séance du 22 octobre 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-deux du mois d'octobre à vingt heures trente, le Comité Syndical du SIAEP de VIC FEZENSAC s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes de Vic Fezensac, après convocation légale, sous la Présidence de Mr Benoit DESENLIS.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

BUFFIN François ; BERGES Nathalie ; DEDIEU Laura ; CAUSERO Georges ; AGUT Corinne ; LEBE Michel ; ZANARDO Cedric ; HUBERT Jean-Pierre ; POTENTI-BRUNET Patricia ; DUFFORT Marie-Laure ; LEON Helene ; DESENLIS Benoit ; BRUMM Laurent ; LABAT Xavier ; CAMAZZOLA Robert ; GUICHARD Gilles.

**AVAIENT DONNÉ UN POUVOIR :** ; DOAT Jean-Pierre ; GASPARINI Vanneck ; CASSAGNE Jean-Claude ;

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

**ÉTAIENT ABSENTS :** COQUET Fabrice ; SILLIERES Jean Raymond ; LASBATS Jerome ; ROQUES Damien ;

**ASSISTAIT ÉGALEMENT A CETTE RÉUNION :** Mr Pierre LAPLANE agent du SIAEP et Jerome GAINARD agent du SIAEP.

Monsieur ZANARDO Cedric a été désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET :**

**PRIX EAU ET ABONNEMENT A COMPTER DU 01/05/2020**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les tarifs en vigueur à ce jour sur l'ensemble du Syndicat des Eaux à savoir :

**TARIF DE L'EAU :** 1.15€ le m<sup>3</sup> Non compris la redevance sur prélèvement la Taxe pollution domestique, et la surtaxe CACG-NESTE.

**TERME FIXE annuel :**

67.20 € pour les compteurs de Ø 15 à 30  
235.20 € pour les compteurs de Ø 40 à 50  
403.20 € pour les compteurs de Ø 60 à 100  
806.40 € pour les compteurs de Ø supérieur à 100  
Il précise également que ces tarifs sont hors TVA.

**Monsieur le Président propose de modifier les tarifs comme suit à partir du 01/05/2020 :**

**TARIF DE L'EAU :** 1.29€ le m<sup>3</sup> Non compris la redevance sur prélèvement la Taxe pollution domestique, et la surtaxe CACG-NESTE.

**TERME FIXE annuel :**

72.20 € pour les compteurs de Ø 15 à 30  
240.20 € pour les compteurs de Ø 40 à 50  
408.20 € pour les compteurs de Ø 60 à 100  
811.40 € pour les compteurs de Ø supérieur à 100  
Il précise également que ces tarifs sont hors TVA.

Le Comité Syndical,  
Oui l'exposé de M. le Président,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de modifier, à compter du 01/05/2020, les tarifs présentés ci-dessus**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,  
Le Président, Benoit DESENLIS

Transmis en Préfecture, le 26/10/2020



REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 04 NOV. 2020

